

# COMMUNIQUE



## Redressement judiciaire pour Duralex : 6 mois pour trouver une solution !

Duralex est une marque française mondialement reconnue pour avoir mis au point et produit le verre trempé à la résistance légendaire et vendu dans le monde entier.

Cette marque, qui peut être considérée comme un symbole industriel français historique, porte surtout une usine sur le site de La Chapelle-St-Mesmin dans l'agglomération d'Orléans depuis 1945, qui a bien failli disparaître à plusieurs reprises et qui est encore une fois menacée.

En vingt ans, l'entreprise a connu de nombreux déboires : avec quatre propriétaires, deux redressements judiciaires et même une faillite en 2008, une procédure de redressement judiciaire le 23 septembre 2020, et plus récemment, en septembre 2022, elle est l'une des premières sociétés verrières de France à sombrer dans la crise des coûts de l'énergie par un arrêt temporaire de la production et 5 mois de chômage partiel du 1er novembre au 31 mars 2023.

Cet après-midi, à l'initiative de l'entreprise, le tribunal de commerce d'Orléans a décidé de placer la verrerie française Duralex en redressement judiciaire, avec une période d'observation de six mois, a-t-on appris auprès du tribunal. Le tribunal a nommé deux mandataires judiciaires, et renvoyé à une nouvelle date d'audience au 5 juin.

Comme à chaque fois, ce sont les salarié-e-s et leurs familles qui en ont payé les frais : de 1 400 salarié-e-s dans les années 1970, ils ne sont plus que 230 aujourd'hui sur le seul site de la marque, après la casse progressive du site de Rive-de-Gier dans la Loire par un homme d'affaires turc qui détenait alors Duralex, et sa fermeture en 2008.

Pourtant, si la marque n'a jamais disparu, c'est bien grâce à la mobilisation continue de ses salarié-e-s avec l'aide de la CGT, par l'action de ses élu-e-s et ses militant-e-s actif-ve-s comme retraité-e-s qui n'ont jamais manqué un rendez-vous et ont toujours été force de propositions pour pérenniser la production française du verre sur le site de La Chapelle-St-Mesmin.

Dans la mesure où la construction d'une nouvelle solution globale et pérenne nécessite du temps, de la fragilité globale de la filière du verre culinaire dans notre pays, la FNTVC CGT insiste sur la possibilité d'envisager, si nécessaire, le recours transitoire à une participation de l'État, pour permettre à une telle solution de voir le jour.

La Fédération des Travailleurs du Verre et de la Céramique CGT, avec l'ensemble des structures de la CGT, poursuivra avec détermination la mobilisation avec les salarié-e-s jusqu'à ce qu'une solution durable pour le site et l'ensemble des salarié-e-s soit effective.